

## Que nous enseigne l'analyse de 25 années de protection du Busard cendré en Marais poitevin ?

Globalement le nombre de nids trouvés est stable voire en légère progression.

### Des disparités de vulnérabilité en fonction des secteurs

L'analyse montre que les secteurs du sud-ouest de Niort et de la Baie de l'Aiguillon révèlent des vulnérabilités (échec des nids, moissons précoces...) que les efforts de sauvegarde suffisent tout juste à combler.

### Une fluctuation en fonction des années et de la ressource alimentaire

Le nombre de nids du Busard cendré fluctue en fonction de la ressource alimentaire composée localement quasi exclusivement de micromammifères tel que le Campagnol des champs. Les populations de ce micromammifère présentent des pics tous les 3 - 4 ans en moyenne, souvent suivis d'une chute brutale des effectifs. L'absence de ressource alimentaire entraîne alors l'échec de nidification de la plupart des couples de busards. Globalement, la proportion de nids entre années creuses et années pics varie de 1 à 4 (pouvant même aller jusqu'à 8 certaines années).

## Quel est l'impact des actions de protection sur la reproduction du Busard cendré ?

Trois catégories d'envols des jeunes sont distinguées : d'une part, les envols avant moissons, d'autre part, les « envols protégés » incluant les oiseaux à l'envol après moissons, protégés par la pose d'un parc grillagé sur place, et ceux élevés en centre de soins. Les premiers n'ont pas besoin de nos actions, la survie des seconds en dépend entièrement.

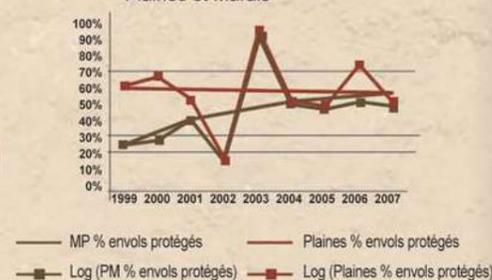
### Plaines et Marais

- Envols avant moisson
- Envols protégés



### Envols protégés

Evolution des pourcentages  
Plaines et Marais



Sur 25 années de suivis, 52% seulement des poussins ont pris leur envol avant moisson sans protection nécessaire, ce qui correspond à une productivité de 1,12 poussins à l'envol par couple, la productivité des « envols protégés » étant de 1,04. **Cependant, les courbes de tendance montrent que le nombre d'envols protégés augmente et représente aujourd'hui 58% des envols !**

Grâce aux actions de protection, la productivité globale (avant et après moissons) se maintient à 2,17 poussins à l'envol par couple trouvé, soit une situation satisfaisante pour la survie des populations. **Sans action de protection, c'est à peine plus d'un poussin sur deux qui prend aujourd'hui son envol.** Un tel taux est insuffisant pour subvenir au renouvellement des générations.

## Pour l'avenir, quelles solutions "durables" envisager ?

Deux facteurs dominent l'avenir des busards : le décalage des envols par rapport aux moissons et l'état des populations proies.

Afin d'éviter le renouvellement permanent des actions de recherche et de protection des nids, d'autres régions expérimentent des espaces spécifiquement dédiés à la nidification. Cependant, localement, les « terres à blé » font partie des plus prisées. Est-il possible, dans de telles conditions, et à l'heure où les jachères retournent en cultures, d'envisager des îlots d'une vingtaine d'hectares réservés à la nidification des busards afin que les oiseaux reproducteurs se regroupent en dehors des cultures ?

La problématique du campagnol est plus délicate. En raison des dégâts qu'il est capable de commettre, il peut être préjudiciable pour les cultures.

Néanmoins, sans lui, c'est une grande part des prédateurs qui ne trouveraient plus provende. Reste à déterminer un seuil « équitable ».

Face à ces incertitudes, à ce jour, seules les actions conjointes protecteurs / agriculteurs, ont permis d'assurer le statu quo des populations de Busard cendré du Marais poitevin et de ses abords.

A ce titre, le Parc interrégional du Marais poitevin a conscience que ces actions reposant sur le bénévolat des uns, la bonne volonté des autres et les soutiens institutionnels et associatifs doivent être maintenues.



2 rue de l'église - 79510 Coulon  
 tél. 05 49 35 15 20 - fax 05 49 35 04 41  
 correspondance@parc-marais-poitevin.fr  
[www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)

### 25 années de protection co-financées par :



Le syndicat mixte du Parc du Marais poitevin accompagne depuis 1982 les acteurs du territoire qui contribuent à la protection de cette espèce emblématique des paysages cultivés : le Busard cendré.

A l'initiative de la démarche, deux associations de sauvegarde des rapaces : le FIR puis l'ASTUR qui interviennent à l'ouest du marais. En 1999, trois autres associations se joignent à l'opération pour couvrir le territoire du Marais poitevin et ses abords : le GODS, la LPO Vendée et la LPO Charente-Maritime.

Cette action de sauvegarde de l'espèce ne pourrait être un succès sans le partenariat des exploitants agricoles du territoire.

D'un vol chaloupé, la silhouette élégante du Busard cendré se profile le printemps venu au-dessus des champs de blé... Innombrables sont les services rendus par ce rapace dans un écosystème cultivé. Sans conteste, sa proie préférée est le campagnol des champs.

Pourtant le Baron gris, tel qu'il est surnommé, est menacé de disparition. Autrefois nicheur dans des milieux spontanés, aujourd'hui aménagés, il affectionne l'homogénéité des champs de céréales. Or, ces cultures sont moissonnées de plus en plus tôt et les risques de destruction des nichées avant leur envol sont accrus.

Face à cette situation, il est possible d'intervenir ...

# Le Busard cendré

25 années de partenariat et de protection en Marais poitevin



Mission Fonds d'intervention pour les rapaces





Laure Duvallet, GODS

Le Busard cendré mâle arbore un plumage gris blanc avec des ailes marquées par un liseré noir sur le dessus et des rayures sombres en dessous ; son poids moyen est de 250 g.



Laure Duvallet, GODS

La femelle est plus grande ; elle présente un plumage brun-roux avec un croupion blanc et son poids moyen est de 350 g.

## ⇒ Description de l'espèce :

Le Busard cendré est un rapace qui niche au sol, de préférence dans les champs de céréales.

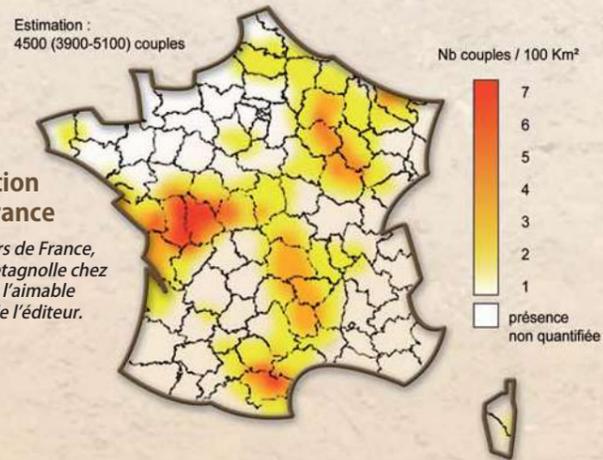
En Marais poitevin, le Campagnol des champs est sa nourriture principale (80% de son régime alimentaire) ; son repas est souvent complété, lorsqu'ils existent, de criquets, de sauterelles et de passereaux.

Il s'agit d'une espèce migratrice qui hiverne en Afrique et en Inde. Elle nidifie de mai à août, de l'Europe jusqu'en Russie.

A l'échelle de la France, la population de l'Ouest, dont le Marais poitevin constitue le noyau le plus important, est essentielle à la conservation de cette espèce protégée.

### Abondance et distribution du Busard cendré en France

Carte extraite de *Rapaces nicheurs de France*, Jean-Marc Thiollay et Vincent Bretagnolle chez Delachaux et Niestlé (2004), avec l'aimable autorisation de leurs auteurs et de l'éditeur.



## ⇒ Un succès de reproduction menacé :

La révolution agricole d'après la seconde guerre mondiale a apporté des bouleversements et de nouvelles techniques agricoles qui ont profondément modifié les paysages et l'occupation du sol. Le Busard cendré s'est adapté et niche à présent préférentiellement dans les céréales. Leur hauteur à son retour d'Afrique et leur homogénéité protectrice, sont propices à l'installation des nids.

Dans une large mesure, cet attrait est devenu un piège. En effet, les moissons ont souvent lieu bien avant l'envol des jeunes. Cette situation a conduit des ornithologues, dès 1976 en France et 1982 dans le Marais poitevin, à se rapprocher du monde agricole afin de mettre en œuvre des actions de sauvegarde de l'espèce.

## ⇒ La sauvegarde du Busard cendré : un réseau organisé



Recherche de nids en mai



Pose d'enclos de protection

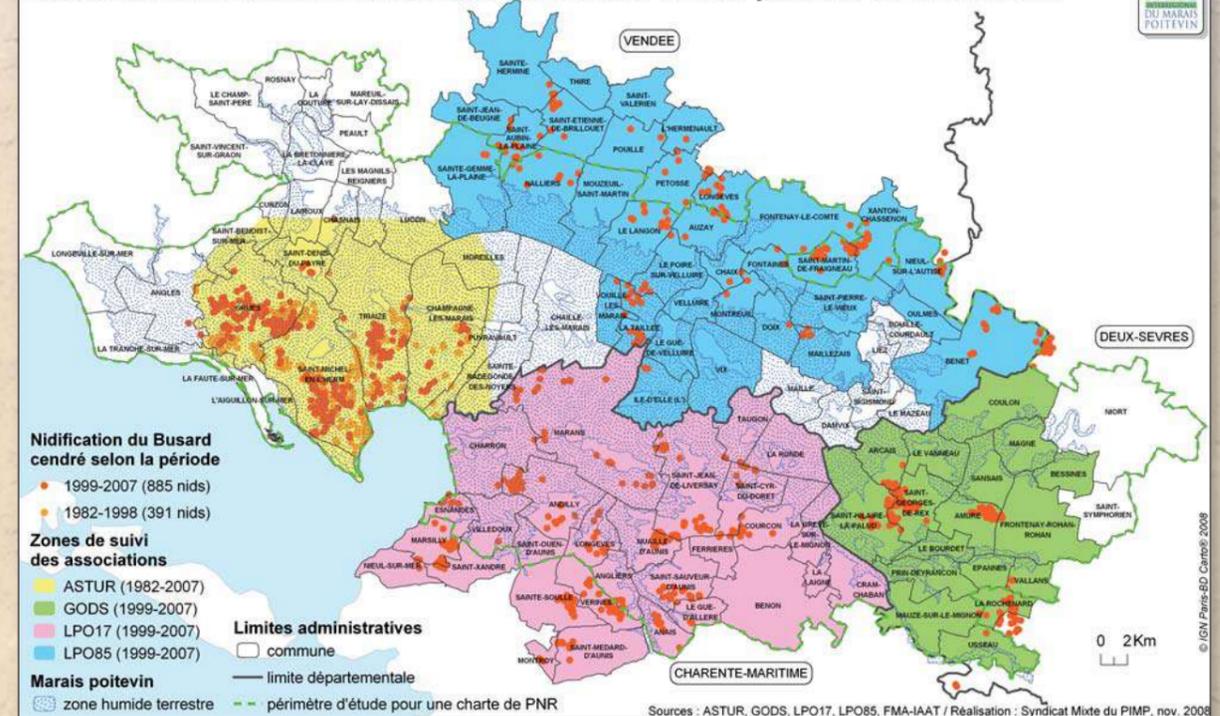


Elevage des jeunes

Pour les ornithologues, il s'agit dans un premier temps de **prospector** la zone, **repérer** le champ dans lequel est ou sont présent(s) un ou plusieurs couples, **obtenir l'autorisation** de pénétrer dans la culture et **localiser** le nid dans la parcelle. Dans un second temps, en collaboration avec l'exploitant, et notamment en fonction de l'âge des jeunes et de la date présumée des moissons, de mettre en place un **enclos grillagé** de protection en cas de besoin, voire de **prélever** les œufs ou les très jeunes poussins et de les confier au centre de soin en cas de pontes tardives.

Dans la zone des « Prises », cette action a démarré dès 1982, avec le FIR (Fonds d'Intervention pour les Rapaces) et l'ASTUR. Trois secteurs se sont ajoutés en 1999 : la plaine de Niort sud-ouest suivie par le GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), le contact Marais poitevin nord / plaine de Luçon – Fontenay-le-Comte suivi par la LPO 85 (Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée) et le contact Marais poitevin sud / plaine d'Aunis suivi par la LPO 17 (Ligue pour la Protection des Oiseaux Charente-Maritime).

### Nidification du Busard cendré observée dans le Marais poitevin de 1982 à 2007



Cette action a été soutenue, dès son origine, par le FIR, devenu aujourd'hui Rapaces de France LPO, le Parc du Marais poitevin, le Groupe d'Études et de Développement Agricole Plaine Marais et plus généralement, les nombreux exploitants détenteurs d'un ou plusieurs nids de Busard cendré dans leurs cultures.

## ⇒ Des résultats chiffrés :

Entre 1982 et 2007, sur le territoire du Marais poitevin

- 1 300 nids trouvés
- 8 000 journées - homme
- 263 300 km parcourus
- 2 900 jeunes busards à l'envol sur les 3 800 trouvés au nid
- 48 % d'envols protégés, soit : 940 grâce à un enclos sur place et 460 en centre de soins



Moisson



Nidification au sol

Bénédicte Gervais, PMP

